

ABONNEMENT.

Sauumur :
En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 9

Poste :
En an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames, . . . . . 30
Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Juillet 1882.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Malgré la réunion d'avant-hier, un nou-
veau conseil a été tenu hier matin ; seule-
ment, il l'a été au quai d'Orsay, sous la pré-
sidence de M. de Freycinet.

Le ministre des affaires étrangères a com-
munié à ses collègues les dépêches reçues
de Constantinople sur la séance d'avant-hier
de la Conférence, et celles venues de Londres
relativement aux intentions du gouvernement
anglais sur la question du bombardement
éventuel des forts d'Alexandrie.

Sur le premier point, M. de Freycinet a
appris que la Conférence a décidé mercredi
que la Turquie serait officiellement chargée
du soin de l'intervention. Dans une nouvelle
séance, hier, elle a dû régler le mode et les
conditions de cette intervention.

En ce qui concerne les ordres transmis de
Londres à l'amiral Seymour, nous croyons
savoir que les ministres ont décidé de donner
à l'amiral français les instructions nécessai-
res pour y coopérer.

On écrit d'Alexandrie, 6 juillet :

« Le bruit ayant couru que le gouverne-
ment égyptien avait l'intention de barrer
l'entrée du port d'Alexandrie en y coulant
des navires chargés de pierres, les amiraux
anglais et français déclarèrent à Ragheb-
Pacha que, si on faisait une pareille tenta-
tive, ils étaient résolus à s'y opposer par la
force.

Ragheb répondit que le gouvernement
égyptien n'avait jamais eu pareille inten-
tion.

L'amiral Seymour s'est, de plus, préoc-
cupé de la continuation des travaux de forti-
fications et a fait des observations à cet
égard, mais il n'a, du moins jusqu'ici, en-
voyé aucune sommation, et l'on doute qu'il

fasse rien de décisif avant l'issue des travaux
de la Conférence. »

En ce qui concerne la France, d'après ce
qui transpire, les instructions données à
l'amiral Conrad lui prescriraient de suivre
en tout l'amiral Seymour, en laissant à ce-
lui-ci toutes les initiatives.

Les voici, du reste, telles que les résume
le Paris-Journal :

« 1° Si l'amiral anglais ouvre le feu contre
Alexandrie, l'amiral Conrad devra immé-
diatement faire feu de ses batteries ; en au-
cun cas, sauf le cas de force majeure, il ne
devra tirer le premier coup de canon.

« 2° Si, à la suite du bombardement, l'a-
miral Seymour fait débarquer un régiment,
l'amiral Conrad enverra à terre un régi-
ment ; toute force anglaise devra être suivie
d'une force française égale.

« 3° En résumé, l'amiral français ne de-
vra prendre aucune initiative ; mais il devra
régler son action sur celle de l'amiral an-
glais. »

Ainsi, dans toutes les circonstances, c'est
l'amiral anglais qui doit prendre la respon-
sabilité des hostilités, l'amiral Conrad ne
doit que le suivre.

Alexandrie, 6 juillet.

Le navire turc amenant l'aide de camp du
Sultan est arrivé.

Le Temps reçoit de Londres, 6 juillet, cette
dépêche :

« L'amiral Seymour, devant envoyer un
ultimatum aujourd'hui, les journaux pré-
voient une ouverture immédiate d'hosti-
lités.

« Les réticences de sir Charles Dilke et
de M. Gladstone, hier soir, à la Chambre
des communes, sont considérées comme
l'indice de graves résolutions. »

On télégraphie d'Alexandrie au même
journal :

« On parle du retour de Mahmoud-Samy
à la présidence du ministère. »

Constantinople, 6 juillet.

La Conférence a discuté hier les termes
de l'invitation à adresser à la Turquie pour
qu'elle intervienne en Egypte.

Le projet d'invitation mentionne le main-
tien du statu quo ante, le respect des engage-
ments internationaux, la limitation de la du-
rée de l'occupation, etc., etc.

La Conférence tiendra une nouvelle séan-
ce aujourd'hui même, et l'on espère qu'une
décision définitive sera prise.

Les dispositions de la Turquie à l'égard
de la Conférence paraissent s'être notable-
ment améliorées.

Entrevue de M. de Freycinet avec
l'ambassadeur ottoman.

Lundi dernier, Essad-Bey, ambassadeur
de Constantinople à Paris, s'est rendu au
quai d'Orsay pour faire à M. de Freycinet,
par ordre de son souverain, une communi-
cation des plus importantes.

L'intention du Sultan était de tenter un
dernier effort, en vue de ramener vers la
Turquie la France, avant qu'elle n'acceptât
les décisions de la Conférence, en un mot,
de la détacher de la coalition européenne.

Essad-Bey a commencé par déclarer à
M. de Freycinet que la France adoptait une
politique nuisible à ses propres intérêts
en suivant la politique anglaise ;

Que, ce faisant, elle tirait tout simplement
les marrons du feu au bénéfice de cette puis-
sance ;

Que les massacres d'Alexandrie n'avaient
été pour l'Angleterre qu'un prétexte ; qu'il
n'y avait eu, à l'origine, que de simples
rixes dégénérées en massacres, grâce à l'ex-
citation produite sur les musulmans par le
déploiement des forces navales ;

Que, si les vaisseaux étrangers s'éloi-
gnaient d'Alexandrie, tout rentrerait aussitôt
dans le calme ;

Que Dervisch-Pacha aurait alors toute
l'autorité nécessaire pour faire exécuter les
ordres du Sultan ;

Que, si la France avait suivi les conseils

du baron de Ring, c'est-à-dire si elle avait
encouragé le parti national égyptien, l'E-
gypte serait sortie de la triste situation où
les prodigalités d'Ismaïl l'avaient plongée ;

Que les fellahs sont aujourd'hui plus mi-
sérables que jamais, parce que l'Égypte est
entre les mains d'exploiteurs et d'usuriers ;

Que le parti national, sous la surveillance
de la Turquie, aurait mis fin à tous ces
abus, à la condition toutefois d'être maître
chez lui ;

Qu'enfin, en ce qui concerne les massa-
cres, la Turquie offrirait d'envoyer des com-
missaires spéciaux pour faire l'enquête et
assurer la punition des coupables.

M. de Freycinet a répondu :

Que la France, aujourd'hui, se trouvait,
par ses intérêts moraux et matériels, liée à
la politique qui prévaudrait dans la Confé-
rence politique consistant à établir le prin-
cipe de l'intervention européenne, afin que
l'Égypte restât, quoi qu'il arrive, toujours
sous la protection des puissances ;

Que, si la conférence venait à décider
l'intervention armée de plusieurs puis-
sances, cette intervention serait immédiate dans
le cas où Arabi et consorts n'obéiraient pas
dans les vingt-quatre heures aux décisions
de l'Europe en licenciant d'abord l'armée
égyptienne, en punissant sévèrement les
coupables des massacres d'Alexandrie et en
indemnisant les victimes ; qu'Arabi devrait
quitter l'Égypte, et qu'il faudrait pour l'ave-
nir des garanties sérieuses contre tout re-
tour de désordres et d'atrocités.

LA SITUATION EN ÉGYPTE.

Tous les consuls ont signifié à leurs natio-
naux d'avoir à quitter l'Égypte.

Il reste encore, au Caire et à Alexandrie,
682 Européens.

Le chiffre officiel des émigrés s'élève à
69,000.

L'ordre de départ a été donné par les con-
suls : 1° en prévision de la décision de la
conférence ; 2° parce que les soldats et la
police sont d'une insolence telle que les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !.

Par M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE I<sup>er</sup>

Les badauds qui traversaient la place Saint-
Sulpice, à Paris, un frais matin de juin 18... , ne
purent se défendre d'une petite halte curieuse
devant la mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement, d'où
sortait un cortège nuptial.

Belle mariée, toute gracieuse, un peu pâle, un
peu frêle, mais ravissante dans sa blanche toilette
qui enveloppait, en ses nuages de tulle, comme de
vaporeux rayons.

Marié jeune, beau garçon, de physionomie grave
et même légèrement soucieuse, portant avec dis-
tinction la tenue de rigueur, uniforme officiel
qui coulerait dans le même moule l'homme du
monde, l'artisan en fête et l'huissier de ministère,
si la coupe du bon faiseur, opposée à la façon de
la maison de confection, ne se chargeait de réta-
blir les nuances.

Famille empressée et souriante. Témoins satis-
faits. Invités disposés à trouver tout parfait, pourvu
qu'on les amusât grandement.

Demoiselle d'honneur, toute de blanc vêtue,
elle aussi, qui sautillait sur la pointe de ses petits
pieds d'un air heureux, comme une pensionnaire
en rupture de classe.

Il est vrai que c'était un peu cela.

La mariée sortait du couvent le matin même ; sa
meilleure amie ne l'avait guère quittée que la
semaine précédente, c'est-à-dire juste le temps
nécessaire pour veiller à sa toilette et s'initier aux
obligations de son rôle important de demoiselle
d'honneur.

Un très-jeune homme, au bras duquel elle
s'appuyait pour descendre l'escalier de la mairie,
portait, sur un visage d'une exquise douceur, les
traces d'une tristesse à peine dissimulée.

— Quel beau temps ! monsieur Placidal, dit-elle
en embrassant d'un coup d'œil la foule des specta-
teurs ; un temps de noces joyeuses !...

— Oui, mademoiselle Julienne... de noces
joyeuses !... répéta le garçon d'honneur comme un
écho docile.

— Quel dommage d'aplâtré encore une fois sa
toilette dans les voitures, quand il n'y a que la
place à traverser pour gagner l'église ! reprit-elle
en tapotant d'une main prestre les plis cassants de
sa robe. J'ai eu la maladresse de choisir une étoffe

qui se froisse abominablement.

Les mariés venaient de remonter en voiture,
accompagnés du petit murmure flatteur que les
badauds ne marchandèrent pas à cette jeunesse
fleurie.

— Est-elle jolie !... et l'air candide !... et le
sourire bon !... disait-on dans la foule.

— Et riche, vous savez ; on raconte que c'est
une héritière.

— Le mari est bien aussi... un beau brun !

— Oh ! pas si agréable qu'elle, cependant.

— L'air un peu sournois, hein ?

— Quelque chose de dur dans le regard.

— Par exemple, des yeux superbes !

— Ah ! la mignonne demoiselle d'honneur !...

Une robe de cinq cents francs, au moins ! chu-
chota une femme avec des yeux avides.

— C'est le cadeau de la mariée, car M<sup>lle</sup> Julienne
Outier n'a pas le sou.

— Est-il jeune le garçon d'honneur !... presque
un enfant... dit une autre.

— C'est un élève en médecine... je l'ai vu au
quartier Latin.

— Beaucoup de cachet, le papa beau-père !...

C'est « une noble tête de vieillard ! » déclama un
étudiant.

— C'est le père de la mariée ? demanda une
curieuse.

— Non, du marié, répondit un voisin. La mariée

est orpheline.

— Et cette belle personne, si blonde, si élégante,
avec ses boucles immenses sur les épaules, savez-
vous ?...

— C'est la sœur du marié.

— Vous appelez cette famille ?

— La famille Bourgeal. Elle est, je crois, de la
Suisse.

— Et que font-ils ces gens-là ?

— Le père ?... rien. On dit qu'il a été, autrefois,
compromis dans la politique.

— Et le fils ?

— Il est ingénieur. Pas riche. Il fait un bon
mariage.

— Mais je ne vois pas la famille de la demoiselle ?

— Une orpheline, je vous dis.

— Fameux, alors ! exclama un gavroche.

Les conversations continuaient encore que toute
la noce, remontée dans les six voitures, s'ébranlait
déjà.

On la suivit des yeux ; une partie du public, la
plus découverte, la plus vulgaire, se mit en devoir
de traverser la place pour aller renouveler son
inspection et ses commentaires au portail de Saint-
Sulpice.

Mais, à la surprise générale, la voiture aux
chevaux blancs qui tenait la tête du cortège, prit
le trot et s'achemina tout droit vers le quai, par la
rue Bonaparte,

Européens ne peuvent plus s'aventurer sans danger dans les rues.

L'exaspération du fanatisme musulman est à ce point contre les Grecs et surtout contre les Anglais, que toutes les fois qu'un chien se hasarde sur la voie publique — les Egyptiens ont surnommé ces animaux *anglais* — la foule et les soldats se mettent à sa poursuite et l'exécutent, le coupant en morceaux. Ce sont des exécutions en effigie qui entretiennent la haine contre l'étranger.

On voit se promener dans les rues ceux qui ont organisé les massacres d'Alexandrie.

Quant aux quelques malheureux emprisonnés à ce sujet, ce ne sont que des portefaix arabes et des mendians.

#### LA PROPOSITION DE L'ANGLETERRE.

La Conférence, dans sa dernière séance, a écarté la proposition de l'Angleterre tendant à l'intervention turque en Egypte.

Voici les termes de cette proposition : La Turquie aurait envoyé des troupes en Egypte afin de remplacer l'armée égyptienne qui aurait été licenciée.

Des généraux appartenant à trois puissances européennes auraient surveillé l'occupation turque ;

Ces officiers auraient exigé : La punition des vrais coupables des massacres d'Alexandrie ;

L'internement à Constantinople d'Arabi et de tous ses colonels ;

Le paiement immédiat de fortes indemnités aux victimes des massacres ;

Enfin le paiement d'une indemnité aux puissances qui ont envoyé dans les eaux d'Alexandrie des navires pour protéger leurs nationaux.

#### LES CENT-NEUF MILLIONS

DE L'EXPÉDITION DE TUNISIE.

Discours prononcé à la Chambre par M. le comte de Ternes, député de Segré (Maine-et-Loire). Séance du 3 juillet.

Le jeune et sympathique député de Segré, M. Léonce de Ternes, a fort justement rectifié, lundi dernier, à la tribune du Palais-Bourbon, les chiffres donnés par le ministre de la guerre, au sujet des frais de l'expédition de Tunisie. Nous croyons devoir reproduire cette discussion intéressante :

M. le comte de Ternes. — Messieurs, je voudrais pouvoir partager l'optimisme de M. le ministre de la guerre. Malheureusement, le Bulletin des Lois, qui enregistre l'interminable liste des crédits votés par la Chambre, contredit les chiffres qu'il vient de nous donner. Si vous voulez bien me le permettre, au moment où, pour la huitième fois, on vient vous demander des crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie, je ferai un résumé très-succinct des som-

mes que vous avez été appelés à voter. (Très-bien ! à droite.)

Le 19 avril de l'année dernière, la Chambre précédente a voté un premier crédit de 5,695,276 fr. ; le 12 juillet, un autre crédit de 14,276,000 fr. a été accordé ; enfin, dans notre session extraordinaire, au 17 décembre, sur la proposition du ministre de la guerre, la Chambre a voté un crédit de 25 millions 907,657 fr. 20, et de plus, pour le service de la marine, 2,920,000 fr. En résumé, il a été voté pour les dépenses de l'expédition tunisienne afférentes à l'exercice 1884, une somme de 48,748,935 fr. 20.

M. Langlois. — Y compris la marine !

M. le comte de Ternes. — Je vous rappellerai, pour mémoire, ainsi que M. le ministre vient de le reconnaître lui-même, qu'il a été prélevé, en 1884, une vingtaine de millions sur les approvisionnements divers de l'armée ; je ne sache pas qu'on ait pris sur les fonds que vous avez votés pour les remplacer. Cette somme, ajoutée aux 48,748,935 francs 20, ci-dessus indiqués, porte l'ensemble des dépenses faites en 84 pour l'expédition de Tunisie à plus de 68 millions. (Très-bien ! à droite.)

Le 17 décembre 1884, avant de se séparer et pour parer éventuellement aux dépenses des premiers mois de 1882, la Chambre a voté un crédit supplémentaire de 3,056,000 fr. ; depuis, en février 1882, nous trouvons un autre crédit de 6,694,000 francs. Le 5 avril, nouveau vote de 6 millions 884,000 francs. Enfin, le 7 avril 1882, sur le rapport de notre honorable collègue M. Laisant, la Chambre a adopté un crédit de 3,409,702 fr.

M. le ministre de la guerre. — Ce n'était pas pour la Tunisie, c'était pour le service de quarante mois. (Exclamations à droite.)

M. Janvier de la Motte. — C'était pour remplacer les soldats qui étaient allés en Tunisie ! Lisez le rapport. — Au centre : Non ! non ! Pas du tout ! — A droite : Lisez le rapport !

M. le comte de Ternes. — Les termes du rapport contredisent formellement l'assertion de M. le ministre de la guerre. M. Laisant constatait, en effet, que ce crédit devait « faire face aux conséquences de l'expédition tunisienne. » C'est donc un total de 21,000,702 fr.

Aujourd'hui, on vous demande de voter un crédit nouveau de 19,076,087 fr. Cela fait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1882, un total de 40,776,789 fr. En ajoutant à cette somme les 48,748,935 fr. 20 afférents à l'année 1884 et les 20 millions que le ministre précédent avait prélevés sur les approvisionnements de réserve de l'armée, nous arrivons à un total de plus de 109 millions. Eh bien, avant de doubler le cap de ces premiers 100 millions, je crois qu'il est nécessaire de mesurer l'étendue du gouffre dans lequel une politique d'aventures a jeté les finances du pays. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Nous pouvons d'autant mieux le faire que beaucoup de membres de cette Chambre faisaient partie de l'Assemblée précédente. Ils ne doivent pas avoir oublié les paroles que M. le général Farre, ministre de la

guerre, prononçait le 14 juillet de l'année dernière, lorsque le gouvernement demandait le vote d'un crédit supplémentaire de 14 millions.

Voici comment s'exprimait M. le général Farre :

« Les crédits que nous vous demandons » suffiront non-seulement pour acquitter » les dépenses de l'expédition proprement » dite, mais pour l'exécution des travaux » nécessaires à la pacification et à la sécurité du pays : ouverture des voies de communications, installation d'établissements » militaires, etc., qui doivent empêcher » dans l'avenir le retour de pareils événements. »

Ainsi, moyennant des crédits s'élevant alors à un peu plus de 19 millions, M. le ministre de la guerre donnait à la précédente Chambre l'assurance de solder l'expédition tunisienne et toutes dépenses accessoires. Nous savons, à l'heure qu'il est, à quoi nous en tenir sur la valeur de cette promesse ministérielle.

Aujourd'hui, messieurs, les dépenses prévues dépassent le chiffre de 109 millions. Ces sommes sont-elles les seules qui nous seront demandées ? Bien aveugle qui le croirait. Ne devons-nous pas bientôt, ainsi qu'on l'annonce depuis longtemps, voir se produire ici la proposition de la reprise par l'Etat français de la dette tunisienne ?

Ainsi, pour obtenir la réparation du dommage causé par les Kroumirs, dommages que les évaluations les plus élevées portaient à 178,954 fr. 20, vous avez déjà dépensé plus de 109 millions ! (C'est cela ! très-bien ! à droite.) Je n'ai qu'un mot à ajouter en terminant.

Des dépêches particulières présentent la situation sanitaire en Tunisie comme très-mauvaise pour nos soldats. La fièvre typhoïde...

Un membre à gauche. — Rassurons les familles.

M. le comte de Ternes. — ...la fièvre typhoïde a reparu dans différentes garnisons. Je viens demander à M. le ministre de la guerre si toute les mesures sont prises pour parer à une aussi triste éventualité, et assurer à nos soldats des soins qui trop souvent leur ont fait défaut et nous ont causé des pertes si cruelles. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. le président. — La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. — Messieurs, je reçois presque tous les jours, du général Forgemoi, commandant en chef le corps expéditionnaire de Tunisie, les renseignements les plus détaillés sur la situation, au point de vue de l'installation des troupes, de l'état sanitaire, de la tranquillité du pays. Je déclare que, dans les deux tiers de la Tunisie, tout est aussi satisfaisant que possible. Dans le sud, où les chaleurs commencent à sévir et où l'agitation se maintient jusqu'à un certain point, l'état sanitaire est encore satisfaisant. Mais, afin de parer aux inconvénients que vient de signaler l'honorable préopiniant, des ordres ont été donnés pour que les troupes s'installent dans les localités les plus salubres, les moins exposées aux

fièvres causées par les marnis qui boivent les chotts, et aucun détail ne sera négligé pour assurer le bien-être des troupes.

M. Janvier de la Motte. — Alors, dormez tranquille.

#### BULLETIN FINANCIER.

Le marché est dans une attitude expectative, dénuement de la question égyptienne qui a provoqué l'intervention brusque et des plus décisives de la Conférence, peut modifier, dans un sens, dans l'autre, les dispositions de la place. Les acheteurs et vendeurs se regardent sans faire un pas de plus.

Nos fonds publics font néanmoins preuve de grande fermeté : 3 0/0, 86.95, 81.05 et 80.114.52 et 114.40.

On cote quelques cours sur les fonds étrangers, mais les affaires sont presque abandonnées sur valeurs ; mentionnons l'Egypte 6 0/0 qui se vend 273.75.

L'action de la Banque de France est cotée 5,200. Le bilan accuse une augmentation de 1,425,000 francs, une diminution d'argent de 832,000 francs. Quant aux bénéfices, ils sont élevés pour la semaine à 1,146,000 francs.

La Banque d'Escompte fait preuve d'une fermeté qui n'a d'égale que celle des autres banques qu'elle a patronnées.

Le Crédit Foncier de France, seul, résiste à la faiblesse générale ; dans tous les autres, à toujours nombre de transactions sur escompte de 1,425, coupon de 25 fr. détaché.

Au moment où nombre de capitalistes trouvent en possession de disponibilités importantes ils feront bien de se porter sur les obligations cibles 4 0/0, émises à 480 fr., qui donnent un revenu excellent.

Le Crédit Lyonnais fait 650.

La Société Française Financière a un cours d'affaires aux environs de 350.

La bonne tenue des actions du Comptoir d'Escompte de France et des Colonies est bien faite pour attirer l'attention des capitalistes qui vont se porter en possession de nombreuses disponibilités, c'est un placement des plus solides et que nous recommandons.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, dont la bienfaisance nous est connue, vient de faire remettre aux dames de la Miséricorde de Saumur une somme de 200 fr. pour être employée en œuvres de charité, et celle de 50 fr. pour être distribuée en secours aux pauvres de Saint-Florent.

Une question importante pour les habitants de Saumur sera plaidée demain devant le tribunal de première instance de notre ville. Les laitières qui ont une cession et portent le lait à domicile sont-elles soumises aux droits de place ?

La question est venue à l'occasion de la laiterie du Ruau qui a refusé de payer les droits.

M<sup>re</sup> Ferré, du barreau d'Angers, soutient la cause de M. Servat, fermier des droits de place, contre le marchand du Ruau.

Occupés à préserver son voile et ses flours des dangers de l'installation dans la calèche, la mariée ne parut pas remarquer d'abord la direction prise. Pourtant, jetant un regard au dehors, elle parut étonnée de ne pas voir se dresser devant elle l'imposante masse de l'église, à laquelle elle se croyait près d'arriver.

— Quel chemin prenons-nous donc ?... celui des écoliers ? demanda-t-elle avec un sourire.

Le marié prit un air aimable.

— Non, ma chère Geneviève, le chemin direct.

— Ah !... mais l'église ?... elle était là, tout en face, avec ses deux tours...

— Un peu plus tard.

— Alors, nous allons ?...

— Au Grand-Véfour.

— Comment ?... la messe ?

— Eh bien ! certaines difficultés... un oubli de pièces... s'étant produit avec Saint-Sulpice, nous terminerons la cérémonie à Fontenay-sous-Bois.

Le père du marié, d'un mouvement brusque, se pencha pour regarder au dehors, en compriment un mot qui lui vint aux lèvres.

Une grande surprise se peignit sur les traits expressifs de la jeune femme.

— Voyons, Léon, expliquez-moi... je ne saisis pas très-bien...

Il n'y avait dans la calèche que les nouveaux époux, M. Bourgeal père, et M<sup>lle</sup> Lucy, sa fille.

Leurs yeux se rencontrèrent, hésitants chez le marié, durs chez le vieillard, railleurs chez la jeune fille.

— Expliquez-moi, Léon, répéta Geneviève ; je ne puis admettre qu'une erreur, un oubli, soit sans importance à la mairie et très-important à l'église.

M. Bourgeal père haussa les épaules. Sa fille voulait parler. Son fils l'arrêta par un geste suppliant.

— Ecoutez, ma chère Geneviève, dit-il en posant ses mots ; vous avez confiance en moi, n'est-ce pas ? Vous ne me supposeriez pas capable de vous causer le moindre chagrin ?

— Non, mais...

— Donc, si nous n'entrons pas à Saint-Sulpice, c'est que rien n'est prêt pour nous y recevoir... tandis que dans notre paroisse de village...

— Oui, oui, dans notre paroisse de village... répéta d'un air moqueur la belle blonde.

— On nous attend, alors ? insista Geneviève, sans le remarquer.

— Sans doute, ma chère enfant.

— A la bonne heure !... je ne tiens pas aux pompes parisiennes, moi... je ne connais que celles de ma chapelle de couvent... et pourvu que nous arrivions à Fontenay assez à temps...

— J'y veillerai ; Bezz-vous à moi.

M. Bourgeal père, pour dissimuler son mécon-

tentement, se remit à la portière.

— Mais pourquoi donc aller... vous avez parlé du Grand-Véfour. Qu'est-ce que le Grand-Véfour ? reprit la mariée.

Un petit rire clair sortit des lèvres rouges de M<sup>lle</sup> Lucy Bourgeal, la jolie blonde, qui prit gaiement les deux mains de sa jeune belle-sœur et les serrant d'un geste protecteur :

— O chère naïveté de pensionnaire ! s'écria-t-elle ; mais c'est admirable d'entendre une Parisienne poser des questions de cette force !

— Vous savez, ma sœur, dit doucement Geneviève, que je suis entrée chez les Dames de la Compassion à six ans, et que j'en suis sortie ce matin même... Où donc aurais-je appris ce que vous savez si bien, vous, heureuse fille, qui avez eu un père, un frère, une famille pour vous faire connaître toutes choses ?

— Vous aviez un cousin, ma chère... Pour quoi donc comblez-vous M. Placial Molins ?

— Oh ! ce bon Placial ! je ne le voyais guère que tous les deux ou trois mois... cela me faisait bien plaisir... C'est mon seul parent, en effet.

— Il vous paraît très-attaché... il remplit avec une gravité presque solennelle ses fonctions de garçon d'honneur... On le devine pénétré de son rôle.

— Railleuse !...

— Non, j'observe, voilà tout.

— Oh ! moi, je n'observe guère... mais

MM. Bourgeal père et fils, loin de traverser de cette conversation féminine, désirer la voir s'animer au contraire, en paraissait servir de dérivatif à des questions épineuses... Ils échangeaient quelques mots à Fontenay ? demanda l'ou.

— Il faut bien gagner du temps, répondit-il. D'ailleurs, on approchait du Palais-Royal.

quelques minutes et la naïve Geneviève alla de ses yeux que le Grand-Véfour n'était que le restaurant à la mode pour les noces d'un bourgeois, que l'exiguïté des appartements siens contrainait à sortir de chez soi en ces occasions.

(A suivre.)

#### Maximes et Pensées.

Les larmes qu'on ne pleure pas sont celles qui font pleurer ; les douleurs muettes sont les plus cruelles.

Vivre pour aimer est l'ardent désir de l'âme ; aimer pour vivre est le vain espoir de la chair.

L'orgueilleux dit qu'il n'est rien pour l'autre ; le sage dit qu'il est quelque chose.

## LES ÉLECTIONS DE LA VIENNE.

Les journaux républicains ont observé et observent de Conrart le silence prudent sur la réélection de MM. Pain et Serph dans la Vienne, en se bornant à enregistrer le résultat du scrutin. Les plus hardis vont jusqu'à dire que rien n'est changé en France. On ne saurait se tromper plus complètement. D'ailleurs, il y a quelque chose de changé en France, puisque MM. Serph et Pain vont apporter le renfort de leurs voix à la droite; en outre, il y a quelque chose de changé dans la Vienne, puisque MM. Serph et Pain y ont gagné l'un 1,000 voix, l'autre 700 depuis le dernier vote. Le chiffre des voix républicaines n'ayant pas été modifié, il faut en conclure que cette double élection signifie: réveil des abstentionnistes.

On lit à ce sujet dans l'Union Bretonne:

« Le gouvernement et la Chambre ont reçu dimanche une leçon politique dont ils ne profiteront certainement point, mais qui n'en est que plus considérable.

« L'un aidant l'autre, ils avaient déterminé, après une enquête ou un semblant d'enquête où la passion avait joué le principal rôle, l'invalidation de deux honorables députés de la Vienne, M. Pain, élu à Poitiers, et M. Gusman Serph, élu à Civray.

« Les deux exclus se sont présentés dimanche devant leurs électeurs contre des candidats soutenus ouvertement par le préfet et tous les fonctionnaires officiels, et ils ont eu l'honneur de battre à plates coutures leurs adversaires... »

**Réapparition des tambours.** — A Paris, le poste d'infanterie du palais de l'Élysée est allé, hier matin, pendre son tour de garde, tambour en tête.

## ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« La décision prise par le général Billot de n'admettre aux revues du 14 juillet aucun écolier, va changer la physionomie de cette fête militaire dans la ville d'Angers.

« C'est pour la troisième fois que nous verrons chômer la date fatidique du 14 juillet, si peu digne de servir à des réjouissances publiques. En 1880, il n'y eut pas de grande revue. Cette partie du programme fut renvoyée au 25 juillet à cause de la remise des drapeaux aux troupes de la garnison. Le 25 juillet, outre les régiments, la revue comprenait la compagnie de pompiers et un fort détachement de l'École des Arts et Métiers. Ces jeunes gens, qui n'avaient point de drapeau à recevoir, étaient armés de fusils Gras.

« En 1881, la première ligne de bataille, faisant face à la tribune où étaient les autorités, était formée par la compagnie de pompiers avec la musique municipale, un détachement de l'École des Arts et Métiers, une division du Lycée, portant le fusil. Le Lycée apparaissait donc sur le Champ-de-Mars pour la première fois.

« Cette année, si le général Billot n'avait pas eu le sens d'y mettre bon ordre, nous aurions eu, en plus de l'École des Arts et du Lycée, tout un groupe de bambins, entre 12 et 14 ans, délégués des écoles primaires, habillés de neuf aux frais des contribuables, avec le fusil, le képi et le reste. Tout cela va disparaître, et ce n'est pas dommage. En effet, la circulaire du ministre est formelle:

« Aux termes des lois actuellement en vigueur, les bataillons des douaniers, les compagnies de chasseurs forestiers, de cantonniers sédentaires et de sapeurs-pompiers peuvent SEULS être autorisés par le commandement à sortir en armes pour participer aux revues et manœuvres de l'armée active et de l'armée territoriale. »

« L'ordre exclut non-seulement les enfants des écoles primaires, mais encore les élèves du Lycée et de l'École des Arts, deux établissements qui n'ont absolument rien de militaire, et qu'il est impossible de rattacher même de très-loin aux bataillons ou aux compagnies de douaniers, chasseurs forestiers, cantonniers sédentaires ou sapeurs-pompiers, les seuls dont la présence aux revues du 14 juillet puisse être autorisée.

« Le 77<sup>e</sup> de ligne étant actuellement au camp du Rochard, nous aurons donc, le 14 juillet prochain, sur le Champ-de-Mars, seulement la compagnie des sapeurs-pompiers, le 2<sup>e</sup> artillerie-pontonnières, le 42<sup>e</sup> cuirassiers, la 2<sup>e</sup> compagnie de remonte, les soldats d'administration et les enfants de

troupe, qui seront là à leur place, parce qu'ils appartiennent à l'armée avant d'appartenir à l'école. Et ce sera bien. »

## LOUDUN.

Le Comice de l'arrondissement de Loudun prépare en ce moment une EXPOSITION et un CONCOURS AGRICOLES pour les 18, 19 et 20 août prochain.

Cette fête de l'Agriculture se tiendra à Loudun.

Des primes en argent, des médailles, seront décernées aux exposants. De plus, des instruments seront achetés par le Comice et distribués aux cultivateurs.

Les agriculteurs, industriels et constructeurs qui désirent prendre part à ce Concours ou figurer à cette Exposition, sont priés de vouloir bien se faire inscrire chez M. Abel Poirier, secrétaire du Comice.

Un jardin sera créé pour cette Exposition; l'ouverture du jardin aura lieu le 13 août et l'Exposition durera 15 jours. Tous les instruments et produits concernant l'horticulture y seront admis.

A l'occasion du concours agricole, des courses seront organisées à Loudun. Elles auront lieu le samedi 19 août, à 2 heures de l'après-midi.

Voici le programme:

COURSE AU TROT MONTÉ, pour chevaux de cultivateurs habitant l'arrondissement de Loudun; distance, 4,000 mètres: 1<sup>er</sup> prix, 60 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 40 fr.

Les engagements sont reçus chez M. Girault, maire de Veniers; ou à Loudun, chez M. Roiffé, imprimeur-libraire.

CROSS-COUNTRY, une selle de chasse au premier; un fouet de chasse au second; poids minimum, demi-sang, 70 kilogram.; pur sang, 82 kilogram.; entrée 25 fr.; forfait, 10 fr.; distance, 6,000 mètres; obstacles faciles et naturels.

La tenue de chasse ou l'uniforme militaire seront de rigueur.

Les engagements seront faits jusqu'au dimanche 16 juillet, chez M. le baron Lejeune, à La Mothe-Chandenier, par Trois-Moutiers.

## APPARITION DU PHYLLOXERA.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Que les vigneronniers veillent: le phylloxera a fait son apparition dans notre beau département d'Indre-et-Loire. C'est dans les vignes de M. Pardou-Dercey, propriétaire à Noizay (canton de Vouvray, arrondissement de Tours), que le fléau dévastateur est apparu.

« Plusieurs ceps ont été examinés par M. Duvaldestin, qui a découvert l'insecte. Renfermé entre deux verres, cet insecte a été envoyé au laboratoire de Meltray, pour y être examiné plus attentivement. M. Pervet, directeur du laboratoire, après un examen approfondi, déclare qu'on se trouvait bien en présence du phylloxera.

« M. le préfet pria M. Blanchard, directeur de la colonie, et M. Dugué, délégué départemental, de se rendre en toute hâte à Noizay. Ces messieurs, leur mission accomplie, déclarèrent que le phylloxera était en abondance dans la contrée. Que les vigneronniers redoublent de vigilance. Aussitôt que les ceps seront atteints par ce fléau, qu'ils n'hésitent pas et qu'ils donnent l'alarme. »

## POITIERS.

M. Pain, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Poitiers, vient d'adresser à ses électeurs la lettre suivante:

« Mes chers Concitoyens,

« Vous m'avez, le 24 août 1881, librement choisi pour votre député: vous m'avez, le 2 juillet 1882, confirmé mon mandat avec une énergie qui prouve l'indépendance de votre caractère, et qui m'honore particulièrement.

« J'ai hâte de vous exprimer tous mes remerciements.

« J'étais certain que, ni les menaces ni les séductions, qu'on ne vous a pourtant pas ménagées, n'exerceraient aucune influence sur vos votes.

« Après la lutte, donnons l'exemple de la modération, montrons à nos adversaires, s'ils sont loyaux, qu'ils nous ont méconnus.

« Aussi, sans souvenir du passé, je veux désormais me consacrer tout entier à la défense de vos intérêts et de vos droits.

« A la Chambre, je n'oublierai pas que

j'ai l'honneur de représenter une circonscription dont les citoyens, fiers et éminemment patriotes, ne se laisseront jamais guider que par l'honneur de la Patrie, le respect du droit et de la liberté.

« Croyez, mes chers compatriotes, à ma reconnaissance et à mon dévouement.

» PAIN.

» Député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Poitiers. »

A propos du discours prononcé dimanche à Chinon par l'ancien maire de Tours, M. Rivière, voici ce qu'a dit le Journal d'Indre-et-Loire:

« M. Rivière serait-il devenu Auvergnat? Pendant plus d'une demi-heure, et en ouvrant une bouche où l'on aurait pu assurément fourrer un pain de six livres, il nous a débité un affreux charabia, une sorte de lettre que Rabelais lui aurait écrite à propos des fêtes. M. Rivière a eu l'énorme prétention d'imiter le style de l'auteur de Pantagruel.

» A-t-il réussi?

« Les rires étouffés et les chuchotements gouailleurs qu'il entendait autour de lui ont dû lui donner clairement à entendre qu'en voulant faire de l'esprit, il était tombé dans un sens absolument opposé.

« En terminant sa petite élucubration à laquelle personne n'a rien compris, M. Rivière a bu à la santé de ses chers chinonnais, loudunais, fouassiers de Lermé et autres bons gens. M. Rivière oublie les électeurs de Tours qui se sont séparés de lui avec tant de plaisir. »

« Voilà donc Rabelais avec deux statues: l'une à Tours, l'autre à Chinon », dit un correspondant de Paris. « A quand la statue du bon curé de Meudon au milieu même des paroissiens pour lesquels il fut, il y a trois siècles, si bon, si affectueux et si secourable? »

## Carrousel de Niort.

Depuis longtemps nous n'avions pas eu à Niort une fête aussi réussie que celle qui a été offerte dimanche par le 14<sup>e</sup> cuirassiers.

Le carrousel annoncé avait déjà eu bien des spectateurs pendant les répétitions générales, et cependant pas un de ceux qui y avaient assisté n'avait voulu manquer l'occasion d'applaudir une fois de plus notre brillant régiment le jour de l'exécution.

La place de la Brèche, longtemps avant l'heure, était garnie d'une foule énorme accourue de tous les pays voisins; c'était à qui aurait la meilleure place pour jouir plus à son aise du magnifique coup d'œil qu'il allait lui être donné d'admirer.

Les tribunes publiques et la tribune d'honneur où se tenait le général Pierre, président du carrousel, étaient garnies d'une foule nombreuse et élégante.

A 3 heures précises, le signal est donné et un escadron de cuirassiers en grande tenue entre par la droite et la gauche de la carrière et se range en bataille.

Quelques minutes après, le carrousel civil, composé de 32 sous-officiers, divisés en 4 quadrilles, commençait.

Après quelques exercices au trot et au galop, après les changements de main, soit dans la longueur, soit dans la largeur du manège, après les marches obliques, les courses de bagues et les courses de têtes ont été menées avec beaucoup de vigueur.

Tous montaient énergiquement et mettaient la même ardeur, qu'on nous passe cette expression, à décrocher la timbale.

Voici les noms des vainqueurs:

COURSES DE BAGUES. — M. Carton, maréchal-des-logis (1<sup>er</sup> prix), a reçu une selle anglaise. — M. Desgrandchamps, maréchal-des-logis (2<sup>e</sup> prix), un revolver. — M. Guesbois, maréchal-des-logis (3<sup>e</sup> prix), une jumelle. — M. Bénéd, maréchal-des-logis (4<sup>e</sup> prix), une cravache.

COURSES DES TÊTES. — M. Delafond, maréchal-des-logis (1<sup>er</sup> prix), une montre. — M. Villard, maréchal-des-logis (2<sup>e</sup> prix), un revolver. — M. Oudet, fourrier (3<sup>e</sup> prix), une jumelle. — M. de Chabot, maréchal-des-logis (4<sup>e</sup> prix), une cravache.

Après un simulacre de combat et une dernière reprise au galop, les sous-officiers cèdent la place à un escadron en grande tenue, qui exécute une série de mouvements, tant au trot qu'au galop, avec une précision et un ensemble des plus remarquables; de nombreux applaudissements sont donnés aux exécutants.

Deux charges successives en pleine carrière ont dignement couronné les exercices de l'escadron. C'est alors que les mains et les cours ont battu à l'unisson; ce bruit sourd des sabots frappant le sol et formidable comme celui de la tempête, ce cri de guerre que les hommes jetaient comme un défi à un ennemi invisible, ce cliquetis des armes nous ont fait éprouver un frisson de légitime orgueil et de confiance en l'avenir; notre pensée s'est reportée vers cette épopée glorieuse où ces cuirassiers héroïques, par une charge qui restera légendaire, arrêtaient les masses de l'infanterie prussienne et protégeaient la retraite de notre vaillante armée accablée par le nombre.

L'escadron est venu se former en bataille, faisant face aux tribunes; au commandement du capitaine instructeur, les rangs se sont ouverts, et il a été procédé à une distribution de pipes en racines de bruyère montées sur argent. Chaque soldat a reçu sa bouffarde avec une visible satisfaction.

Après un intermède musical durant lequel l'harmonie et la fanfare des cuirassiers ont exécuté les meilleurs morceaux de leur répertoire, sont venus les lycéens et les enfants de troupe; ils ont manœuvré eux aussi avec un ensemble parfait et le public leur a décerné de chaleureux bravos; en souvenir de cette journée, il leur a été remis une médaille de bronze.

Enfin MM. les officiers ont dignement clôturé cette brillante fête hippique par un salut d'ensemble, divers mouvements au trot et le saut des haies. Ces messieurs ont également été accueillis par de vives marques de sympathies. La municipalité leur a offert, en souvenir, une médaille en argent.

Quant à M. Aubertin, le capitaine instructeur qui a si brillamment conduit cette fête équestre, il a reçu de la ville une médaille de vermeil grand module frappée à son nom et un objet d'art consistant en un cheval de bronze.

Il était 4 heures 1/2 lorsque la foule s'est dispersée, heureuse d'avoir pu témoigner ses sentiments de gratitude envers notre brave régiment de cuirassiers en particulier, et à l'armée en général. De semblables manifestations ne font que resserrer les liens de concorde et d'estime mutuelle qui doivent unir tous les Français civils et militaires, dans une pensée commune: la gloire et la prospérité de la patrie.

Le soir venu, double attraction au jardin, où de nombreux promeneurs venaient admirer la belle illumination des pelouses et applaudir la fanfare des pupilles.

Dimanche soir, M. Lamy, de Vaas, arrondissement de La Flèche, allait en voiture visiter une vigne sur le territoire d'Aubigné, lorsqu'il fut surpris par l'orage. Il arrivait près de la gare lorsque la foudre tomba sur sa voiture.

Il fut tué raide.

## SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur  
Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 9 juillet 1882,  
à 8 heures 1/2 du soir.

### Programme.

1. Le Tambour maître, allegro.
2. Orelia, ouverture.
3. Palais-Royal, polka.
4. La Semillante, ouverture.
5. Le Prince Oscar, valse.

IL A ÉTÉ PERDU, dimanche dernier, un BRACELET gourmette, entre Saumur et Souzay.

Le rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine; vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

**LE SANG, C'EST LA VIE!!!**

**Le ROB LECHAUX** Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

**Le ROB LECHAUX** rend la force aux enfants faibles, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

**Le ROB LECHAUX** détruit sans retard et sans purgatives contenues dans le sang, toutes les impuretés.

**Le ROB LECHAUX** donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

**Le ROB LECHAUX** guérit rapidement les Glandes, Démangeaisons, Eczéma, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Raucité, Dépôt de tartre, etc., etc.

**GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS**

Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

**NORY**, Prieur de l'École de Paris, à Mayenne.

**Le ROB LECHAUX** est le meilleur remède à donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

**Le ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement le Phénol et le Formol, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestations. Nomb. Le flacon 4 fr., expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LEOHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.**

Classe 66.  
**MÉDAILLE D'ARGENT.**  
**COFFRES-FORTS**

**M. HAFNER** aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison **HAFNER**.

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. du CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

**SALLE D'ARMES**

Rue Beaurepaire, 9.  
ANCIENNE MAISON FRUGIER.

**M. ANGELI**, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, et l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

**LES CHEMINÉES** ne fument plus avec le fumifuge **H. CAHUZAC**, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

**Appel aux Poètes.**  
Un Concours poétique est ouvert à Saumur (Seine-Inférieure).  
Tous les Poètes peuvent y prendre part.  
Demander le programme à M. E. ROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Saumur (Seine-Inférieure).

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 21 matin.	8 h. 44 matin.	11 h. 14 matin.	—
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —	—	—
4 55 —	7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
2 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	4 30 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET 1882.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	81	80 75	Nord	1976	2010	Obligations		
3 % amortissable	81	80 95	Orléans	1267 50	1270	Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	235
4 1/2 %	111 25	111 30	Ouest	800	795	Bons de liquid. Ville de Paris	520	519
5 %	114 70	114 15	Compagnie parisienne du Gaz	1275	1260	Obligations communales 1879	431	431
Obligations du Trésor	510	510	Canal de Suez	2245	2325	Obligat. foncières 1879 3 %	432 50	432 50
Obligations du Trésor nouvelles	506	506	G. gén. Transatlantique	455	470	Est	368	367
Bons de liq. départementaux	526	525	OBLIGATIONS.			Midi	366	370
Banque de France	5335	5330	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	506	Nord	375	372 50
Comptoir d'escompte	1035	1050	— 1865, 4 %	520	517 50	Orléans	367 75	370
Credit Foncier, act. 500 fr.	1430	1450	— 1869, 3 %	407	406	Ouest	367 50	367 25
Credit de France	250	247 50	— 1871, 3 %	387	396 25	Paris-Lyon-Méditerranée	366	372
Credit mobilier	565	525	— 1875, 4 %	512 50	514	Paris-Bourbonnais	367	368
Est	748 75	748 75	— 1876, 4 %	511	510	Canal de Suez	545	545
Paris-Lyon-Méditerranée	1685	1630						
Midi	1190	1210						

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 — 45 — — (s'arrête à Angers)

8 — 56 — — (s'arrête à Angers)

1 — 25 — — soir, omnibus-mixte.

3 — 32 — — soir, omnibus-mixte.

7 — 15 — — soir, express-omnibus (s'arrête à Angers)

10 — 37 — — soir, omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.

8 — 21 — — omnibus.

9 — 43 — — omnibus.

12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.

4 — 44 — — soir, omnibus-mixte.

10 — 28 — — soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Etude de M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé.

**VENTE DE MEUBLES**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 9 juillet 1882, à midi.

Aux Alliers, commune de Vivy, domicile des époux Patois.

On vendra.

Plusieurs lits montés, quatre bonnes couettes, armoires, bureaux, chaises, fauteuils, quarante bons draps de toile, serviettes, bonne garde-robe et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant et dix pour cent en sus applicables aux frais.

**A CÉDER**

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION**

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

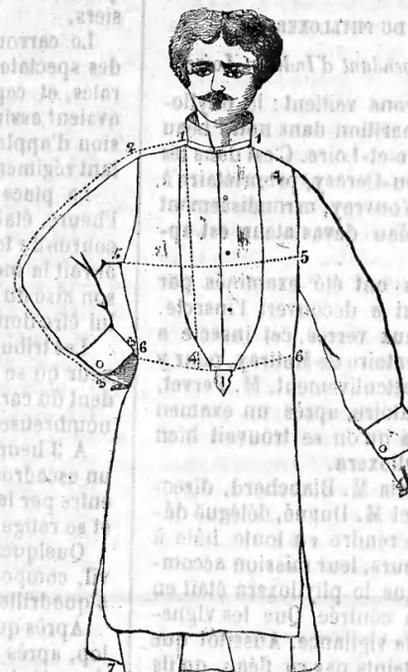
**MAISON A LOUER**

PRÉSENTMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

**CHEMISERIE SPÉCIALE**



Mesures à joindre à toute commande :

- 1<sup>re</sup> Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2<sup>e</sup> — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3<sup>e</sup> — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4<sup>e</sup> — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5<sup>e</sup> — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6<sup>e</sup> — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7<sup>e</sup> — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

**EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ**

Mesures : 1<sup>re</sup> 38. 2<sup>e</sup> 14. 3<sup>e</sup> 27. 4<sup>e</sup> 43. 5<sup>e</sup> 92. 6<sup>e</sup> 80. 7<sup>e</sup> 103.

**A LA PAIX**

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

**SARGET-GIRAULT**

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure) 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

**CHEMISES CONFECTIONNÉES**

Chemises crêtonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 3,75, — 4,75, — 5,75, — 6,75, — 7,75, — 8,75, — 9,75, — 10,75, — 11,75, — 12,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75, — 6,75, — 7,75, — 8,75, — 9,75, — 10,75, — 11,75, — 12,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron uni, 6,75, — 7,75, — 8,75, — 9,75, — 10,75, — 11,75, — 12,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec landes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

**GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES**

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

**CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES**

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

**GANTS CIVILS ET MILITAIRES**

Spécialité de **PARFUMERIE** vendue au rabais

**A VENDRE**

pour 6.000 francs.

Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

**E. LARDÉ**

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 1 et 3, près la place Saint-Pierre.

**M. LARDÉ** offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

Pour la Fête Nationale du 14 Juillet,

**FEUX D'ARTIFICE, FLAMMES DE BENGALE,**

Lanternes vénitiennes.

**Drapeaux de toutes dimensions.**

**MAGASIN DE PARAPLUIES**

Et Mercerie.

M<sup>me</sup> V. PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

**A VENDRE COUPES DE PRÉS**

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

**J.-A. FRESCO**

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

Extrait de viande

Bouillon instantané

**INBIBIG**

5 Médailles d'Or, 3 G<sup>ds</sup> Dipl<sup>ts</sup> d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & VIEUX

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Saumur, imprimerie P. GODET.